

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 janvier 2021

L'an deux mil-vingt-un, le samedi trente Janvier à dix heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au foyer Rural de Prunay le Temple - 1bis Rue du Bois de Prunay sous la Présidence de Monsieur Jean MYOTTE Maire, suite à la convocation en date du vingt-cinq Janvier deux mil vingt un, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie (séance à huis clos compte tenu de la situation sanitaire).

Etaient présents : Messieurs Jean MYOTTE ; Jean François BONNIN ; Guillaume MANGIN ; Philippe MARTIN ; Alain TANDRE ; Madame Valérie LA DUCA.

Absents : Christine MENU ; Eva CUSENIER ; Annie MARTIN ; Thierry DELAGE

Secrétaire de séance : Jean-François BONNIN

I- Approbation des procès-verbaux du 26 novembre 2020 :

Le procès-verbal de la séance du 26 Novembre 2020 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents ce jour.

II- Point sur la vaccination du COVID-19 :

Monsieur le maire annonce la mise en place d'un centre de vaccination à Houdan réservé en priorité aux personnes âgées de plus de 75 ans. Il souligne le rôle majeur du président de la CCPH dans le choix de Houdan comme centre de vaccination.

III- Représentation de la commune en justice : (2021-01)

Monsieur le maire indique aux membres du conseil qu'il est seul à pouvoir représenter la commune en justice mais il doit y être habilité par une délibération spécifique du conseil municipal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

IV- Opérations de déneigement par Monsieur Philippe MARTIN : (2021-02)

Monsieur le Maire aborde le problème du déneigement. Il demande à Monsieur MARTIN Philippe 2ème adjoint au maire de sortir de la salle.

Il explique ensuite aux membres du conseil que notre commune ayant une population inférieure à 3 500 habitants, un conseiller municipal peut assurer des prestations de service pour la commune dans la limite d'un montant annuel de 16 000€.

Pour ce qui est du déneigement, Monsieur MARTIN Philippe, agriculteur, est équipé d'une lame et peut effectuer en cas de besoin le déneigement avec efficacité sachant que toutes les routes d'accès à notre commune sont des routes communales.

Les membres du conseil à l'unanimité moins une voix, Monsieur Martin ne participant pas au vote, approuvent cette solution locale.

V- Information sur les comptes 2020 :

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que les comptes 2020 ne sont pas complètement arrêtés mais que l'excédent de fonctionnement devrait se situer à environ 35 000€.

VI- point sur l'école :

a) Equipement de l'école en micro-ordinateurs :

Merci à Monsieur Thierry LA DUCA pour nous avoir assisté dans le choix du matériel.

b) Suppression d'un poste d'enseignant :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu un courrier de l'inspectrice de l'éducation nationale nous signifiant que compte tenu des effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre et à l'issue de la première phase de préparation, il prenait la décision de supprimer un poste d'enseignant.

Depuis, l'inspectrice de l'éducation nationale a suggéré à Monsieur le maire d'étudier un rapprochement avec une commune voisine avec spécialisation de niveaux d'enseignement pour chacune d'elle.

Au cours du débat les membres du conseil soulignent qu'une telle option ne peut être prise dans un court laps de temps car des nombreux problèmes, d'organisation, d'affectation du personnel, de consultations des parents d'élèves, d'accord d'une commune voisine avec leurs conséquences budgétaires doivent être examinés. Il est donc inconcevable d'apporter une solution dans ce sens pour la rentrée prochaine.

Aussi et compte tenu de la situation sanitaire, il est évident que les effectifs limités dans les classes permettent une gestion efficace à la fois de l'enseignement et des services périscolaires.

En conséquence, les membres du conseil décident unanimement de solliciter Monsieur le DASEN des Yvelines pour lui demander de sursoir à la suppression d'un poste d'enseignant pour la prochaine rentrée.

VII - Compte rendu du rapport annuel du SYRIAE :

Monsieur Guillaume MANGIN, Vice-Président du SYRIAE commente le rapport annuel du SYRIA.

Il souhaite aussi que dans le prochain Bulletin Municipal il soit mentionné de ne pas investir dans un adoucisseur d'eau, car le SYRIAE délivre une eau décarbonée.

Le SYRIAE envisage de réaliser de nouveaux forages (crécy ; Villiers st Frédéric) et d'étendre son action en pays Houdanais.

Les membres du conseil approuvent le rapport d'activité.

VIII - point sur le site internet :

Monsieur le maire annonce aux conseillers qu'il a fait un point en visio avec Eva sur l'évolution du site internet.

IX - Questions diverses :

1- SEI ELY : Monsieur le maire indique qu'il a été interpellé par Madame Annie MARTIN déléguée de la commune au SIE ELY de l'intention de ce syndicat d'acquérir un terrain et d'y construire un siège social. Son Président a souligné que ces investissements bénéficieraient de subventions des départements et des instances régionales.

Après discussion, les membres du conseil considèrent que compte tenu de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et vu que ce siège serait construit pour accueillir une personne puis une personne et demi il serait plus judicieux de sursoir à ce projet et d'orienter prioritairement des subventions départementales et régionales vers un soutien aux activités économiques gravement fragilisées. Monsieur le Maire adressera un courrier en ce sens au Président du SIE ELY.

2- fibre optique : Monsieur maire informe les membres du conseil qu'un tiers environ de la commune peut être raccordé à la fibre et que les travaux vont reprendre pour desservir l'ensemble de la commune.

3- Infiltrations sur le toit de la cantine et l'école :

Nous avons constaté depuis un certain temps des dégâts sur les dalles de plafond ainsi que sur les murs de ces deux bâtiments. Une entreprise a enfin identifié l'origine. Etanchéité défectueuse sur le toit terrasse de l'école, tuiles cassés et absence de VMC pour le foyer rural. La remise à niveau est estimée à 5.110 HT. Un dossier d'assurance va être ouvert et des décisions devront être prises lors du prochain conseil.

La prochaine séance sera le **vendredi 5 mars ou 6 mars 2021** à la mairie.

Fin de la séance à 12h02.